



Compte rendu du Comité Technique Spécial des Préfectures le 15 juillet 2019

La réunion du comité technique spécial des préfectures s'est tenue au ministère de l'Intérieur sous la présidence de M. Christophe MIRMAND secrétaire général du Ministère de l'Intérieur.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane et à l'intérim des préfets de région dans les régions d'Outre-Mer et à Mayotte
- présentation du rapport inter-inspections sur la création de secrétariats généraux communs préfectures/DDI
- projet d'instruction commune entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice relatif à la délivrance de CNI aux personnes détenus

Points supplémentaires inscrits à NOTRE DEMANDE:

- ⇒ effectifs dans les préfectures, sous-préfectures, DDI par département dans la perspective de la réforme territoriale
- ⇒ bilan de la mise en place du service numérique universel
- ⇒ bilan des heures supplémentaires, heures écrêtées par département et astreintes et interventions
- ⇒ point revalorisation de la NBI des chefs des SIDSIC
- ⇒ déploiement des maisons de service public.

N'hésitez pas à contacter vos représentants FO

pour de plus amples informations

***Etaient présents au titre
de***

Force Ouvrière

Christine MAROT

Marie-Line MISTRETTA

Romuald DELIENCOURT

Noël RUBIO

Brigitte FAIDHERBE

Patrice SOUBRIE

Joël TERRASSON



*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*

Modification des services de l'État en Guyane :

Lors de son déplacement en Guyane, le président de la république a souhaité une transformation de l'État afin de répondre à la situation de ce département (immigration clandestine, développement économique, lutte contre les fraudes diverses, coopérations transfrontalières).

La réforme se traduit par la création de 5 directions générales sous l'autorité du Préfet :

- 1) une direction générale des sécurités, de la réglementation et des contrôles
 - 2) une direction générale de la coordination et de l'animation
 - 3) une direction générale des territoires et de la mer
 - 4) une direction générales des populations
 - 5) une direction générale des moyens et ressources de l'État
- et une sous-préfecture de Saint Laurent du Maroni renforcée par la création de 2 antennes de la direction des populations et de la direction des territoires et de la mer.

La mise en œuvre de cette nouvelle architecture est programmée au 1^{er} janvier 2020.

c'est **957 agents** qui sont concernés directement par cette réforme. Ces collègues sont issus de la préfecture, DEAL, DM, DAAF, DIECCTE, DJSCS, DAC, DRFIP et rectorat. Les nouvelles directions seront **UNIQUEMENT** basées sur CAYENNE.

Cette mutualisation a grande échelle va automatiquement avoir un impact sur les postes et missions.

Dès septembre, les encadrants vont devoir se positionner sur un poste, ensuite par le biais d'un appel à candidature les collègues de catégorie B et C devront se positionner sur un poste.



Les Comités Techniques Locaux de chaque administration seront regroupés au sein d'un comité technique central.

Face à cette réforme, nos représentants locaux ont rappelé leur attachement au dialogue social et aux conditions de travail des collègues. Au niveau national, notre syndicat a exprimé des craintes sur le calendrier serré, avec la nomination d'un nouveau préfet. De même, sur la situation des effectifs, sachant que l'Administration nous garantit « pour le moment aucune suppression de poste d'envisagée », FO s'inquiète sur l'avenir car cette mutualisation va automatiquement générer des fusions de missions. De plus, FO a déjà revendiqué un régime indemnitaire identique (2 agents dans le même bureau n'auront pas la même paie en fonction de leur origine ministérielle) et une action sociale de qualité (différence entre les aides de participation à la restauration collective).

Présentation du rapport inter-inspections sur la création de SGC préfectures/DDI

Ce rapport de 98 pages reprend des propos de notre syndicat suite à l'audition que nous avons eu avec les inspecteurs en charge de ce dossier.

En effet, une inquiétude s'installe dans les services des préfectures, et plus particulièrement dans les DRH face à la mise en place de cette nouvelle plate forme interministérielle. Des questions apparaissent par nos collègues de préfectures et de DDI.

Dois je suivre ma mission ?, un droit au retour ?, mon régime indemnitaire ?, mon temps de travail ? mon emplacement physique ? vais je rester chef de bureau ?

Bref diverses questions que chacun peut se poser en fonction de sa situation personnelle.

Notre syndicat a relayé ce malaise auprès de M. le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. Cette réforme de fusion des BOP et la création du 354 aura un impact également sur nos collègues de préfecture et pas uniquement sur ceux des DDI comme certains peuvent le croire.

Notre syndicat a rappelé son attachement à nos postes de missions et d'encadrants. Quid de nos collègues cadres ?? quid de nos collègues techniques ?? Quid du rôle de nos conseillers mobilités carrières dans ce processus de mise en place du SGC

Nous avons demandé à participer au groupe de travail sur la création du vadémécum à destination des préfigurateurs sur l'accompagnement des SGC. Nous pourrons ainsi veiller à ce que nos collègues ne soient pas les oubliés de cette réforme par peur d'une préfectorisation pour certains.

Nous savons que la création des SGC sera du domaine de chaque préfet de département, toutefois nous savons que les SIDSIC seront automatiquement intégrés dans ce secrétariat qui concernent 4752 agents de préfecture, 2478 de DDI et 1104 des SIDSIC.

L'ensemble du personnel du SGC sera géré par le BOP 354 quelque soit son ministère d'origine.

Le but est l'économie à toutes les échelles, par cette plate forme mutualisée.

- Regrouper l'immobilier
- rapprocher les règles RH et indemnitaires
- déconcentrer les actes de gestion
- harmoniser l'action sociale
- rendre compatibles les systèmes d'info de l'État

Un retour sur les emplois est attendu sur le PLF de l'année N+1 soit 2021. Le RBOP sera en charge de ses moyens BOP 354 sur sa région et ainsi décidera des suppressions de postes.

Notre syndicat FO a rappelé que cette réforme va se mettre en place avec aucun levier financier, sauf en terme immobilier pour regrouper les services sur un même lieu physique (on revient à la mode des cités administratives).

La problématique du régime indemnitaire, le même travail mais sans la même rémunération. L'action sociale, des chèques déjeuners pour certains mais pas d'autres, des compensations financières pour la restauration collective différente d'un ministère à un autre, voici quelques exemples de situations que l'on connaît, mais la liste n'est pas exhaustive.

Se pose également la question de gestion au quotidien, des règlements intérieurs différents d'un site à un autre, d'une administration à une autre.

Cette réforme est le début d'un grand chamboulement, en fusionnant ces missions supports, on fusionne nos différentes administrations et nos modes de fonctionnement et demain ??

Projet d'instruction commune entre le ministère de l'Intérieur et celui de la Justice dans le cadre de la délivrance de carte d'identité aux personnes détenus.

Lors d'un dernier échange sur le sujet, notre syndicat avait été très vindicatif en rappelant le manque total de règle de sécurité concernant nos collègues devant se rendre, **sur la base UNIQUEMENT du volontariat**, dans le milieu carcéral pour établir des CNI. Ainsi, une circulaire cosignée par nos deux ministères nous a été présentée.

Certains éléments correspondent à notre demande, MAIS nous souhaitons qu'ils soient RÉELLEMENT suivis d'effet.



**NOTRE SYNDICAT A EVOQUE LE DROIT DE RETRAIT SI UN COLLEQUE SE RETROUVE SEUL AVEC UN DETENU POUR ETABLIR SON TITRE D'IDENTITE.
LA SECURITE DE NOS COLLEGUES EST NOTRE PRIORITE !!!!**

l'annexe 4 de cette circulaire prévoit à notre demande :

- ⇒ **une place de parking sécurisé à proximité de l'établissement carcéral**
- ⇒ **du matériel pour transporter le DR MOBILE (il pèse 12 kg)**
- ⇒ **un déplacement préparé et optimisé**
- ⇒ **faciliter d'accès au sein de l'établissement**
- ⇒ **la présence d'un agent de l'administration pénitentiaire présent de l'accueil à la sortie du collègue, et même pendant le recueil des demandes de CNI.**

Bilan des Heures supplémentaires : la DRH du MI met en place un dispositif pour récupérer rapidement le nombre d'heures supplémentaires actuellement effectués par les collègues de préfecture qui nous sera présenté lors d'un prochain.

Revalorisation de la NBI des chefs SIDSIC : le SG du MI demande que ce sujet soit traité lors de l'intégration des SIDSIC au sein des SGC. L'organisation des SGC établira le positionnement des encadrants et ainsi leur nombre de point.

NOUS CONTINUONS A EVOQUER CE SUJET SACHANT QUE CERTAINS MOYENS PEUVENT PERMETTRE UNE REVALORISATION.

Déploiement des maisons de services au public :

Notre syndicat a souhaité évoquer ce sujet suite à la circulaire du premier ministre en date du 1^{er} juillet dernier sur la création de **FRANCE SERVICES**.

Dans cette circulaire, il est clairement inscrit que les préfectures et surtout les sous-préfectures seront inscrites dans ce dispositif .

Pour ceux qui ne connaissent pas cette nouvelle entité, on peut synthétiser en disant qu'un agent à l'accueil devra répondre à toutes les questions qui gèrent le quotidien de nos concitoyens, à

peine si il ne doit pas connaître les horaires de train de la SNCF.

Le « **BOUQUET DE SERVICES** », comme les opérateurs de TV numérique, est très large : formation, emploi, retraite, justice, prévention santé, budget, état civil et famille, logement, mobilité et courrier !!!! ouf c'est tout

Bref, la circulaire mentionne que 2 agents devront répondre à toutes ces thématiques, et pendant les heures de bureau, mais aussi de soirée, week-ends et jours fériés « **afin de répondre à l'expression des besoins des usagers** » !!!

Ce sujet trop important pour nous ne pouvait pas être évoqué en fin de CTS à 19h00.

SOMMAIRE	
Formation, emploi et retraite Je prépare ma retraite Je cherche un emploi Je suis affilié à la MSA Informations jeunesse Pages 3 à 5	Justice Je fais face à un litige ou un conflit Je suis victime d'une infraction Page 10
Prévention santé Je cherche à rembourser mes soins Je suis en situation de handicap Je prends soin de ma santé Pages 6 à 7	Budget Je déclare mes impôts Je connais des difficultés financières Je fais face à un litige de consommation Pages 11 à 13
Etat civil et famille Je perds un proche J'établis mes papiers d'identité Je donne naissance Pages 8 à 9	Logement, mobilité et courrier Je me déplace Je gère mon énergie J'ai besoin service postal Je cherche une allocation logement Pages 14 à 15



C'EST POURQUOI NOTRE SYNDICAT A D'ORES ET DEJA INDIQUE DES OPPOSITIONS SUR LE CONTENU DE CE DISPOSITIF AFIN D'ABORDER PROCHAINEMENT CE SUJET EN CTS.

FO ne lâchera pas sur les conditions de travail des collègues !!!

Rejoignez nous !!!



Facebook : FO PREFECTURES

You Tube : foprefectures

Twitter : @fopref

